



Factures de plus de 6 mois non payées quel recours ?

Par **lucmag**, le **09/01/2012** à **14:22**

Bonjour,
je suis en micro société et un client fidèle jusque là me doit trois factures depuis 6 mois malgré l'intervention d'une société de recouvrement rien n'y fait il ne réponds à personne mais il est toujours en activité et se porte même très bien de gros investissements, je ne sais plu quoi faire dois je passer en judiciaire, ma forme de société me permet elle cela et comment faire pour être bien défendu ? ais je droit à une aide juridique (je n'ai ni comptable ni conseiller) merci de vos réponses

Par **Bertrand**, le **22/01/2012** à **15:24**

Bonjour,

Il semble que vous êtes allés au bout du recouvrement amiable. Qu'à fait l'agence de recouvrement ?

Face à une situation qui semble être bloquée, il n'y a qu'une action en justice qui contraindra votre client à vous payer. Je vous conseille d'envoyer si ce n'est déjà fait une lettre de mise en demeure à votre client puis de lancer vous-même ou par un huissier ou une société de recouvrement une procédure de référé provision (procédure rapide) ou une injonction de payer.

Vous trouverez toutes les infos nécessaires sur mon site <http://www.etrepaye.fr>

Bon courage, ne lachez pas votre client.

Cordialement,
Bertrand
Credit Manager
<http://www.etrepaye.fr>

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **17:41**

Bonjour

C'est un conflit entre sociétés, il faudra saisir le Tribunal de Commerce.